

## COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05  
sportive@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 28 septembre 2020

**Président** : Bernard COURRIER.

**Membres** : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Lakhdar TOUATI.

**Absents excusés** : Jean-Michel JASTRZAB.

**Contacts téléphoniques** : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

### ➡ MESSAGES TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

**Attention**, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

**Zone rouge** : A compter du Lundi 28 Septembre 2020 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des **02,03 et 04 Octobre 2020**. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

**Zone orange** : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 28 Septembre 2020 à 16 h jusqu'au Lundi 05 Octobre 2020 à 16 h pour toutes les rencontres prévues **les 09,10 et 11 Octobre 2020**. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

**Zone verte** : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du **16,17 et 18 Octobre 2020**.

### ➡ HOMOLOGATION DES TOURNOIS

Nous vous rappelons que tout Tournoi organisé par un club doit être, préalablement, validé par le District de Lyon et du Rhône.

### ➡ RAPPEL ENGAGEMENT

#### DATES DE REPRISE DES CHAMPIONNATS

- Championnat Séniors :

\* Vétérans et Séniors D5, le week-end 9,10 et 11 Octobre 2020.

- Championnat Jeunes toutes divisions :

\* Reprise le week-end du 3 et 4 Octobre 2020.

### ➡ MODIFICATIONS COMPOSITION DES POULES SAISON 2020/2021

#### U20

U20 D2 Poule D : CS Neuville 1 ne repart pas.

#### U17

U17 D4 Poule A : Genas 2 intègre cette poule (remplace l'exempt).

#### U15

U15 D4 Poule A : Sud Azergues 2 ne repart pas.

U15 D4 Poule B : Neuville 3 ne repart pas.

U15 D4 Poule C : VUFC 1 (582103) intègre cette poule.

## Vétérans

Vétérans Poule D : Loire (521509) intègre cette poule (remplace l'exempt).

Vétérans Poule F : Chaponnay Mar. 6 quitte cette poule.

Vétérans Poule E : Chaponnay Mar. 6 intègre cette poule (remplace l'exempt).

## ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne.

D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.

Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain.

La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

## ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité de créer une Entente entre plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes.

La demande devra notamment comporter :

- L'accord écrit des deux clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.
- Le cas échéant, la dénomination de l'entente.

**L'autorisation d'ENTENTE n'est donnée que pour une seule saison.**

**Ainsi, les ententes de la saison 2019/2020 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.**

Les «Ententes» ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.

Les ententes peuvent participer à la Coupe Gambardella (Voir règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole).

Les «Ententes» sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club.

Les joueurs des «Ententes» sont licenciés chacun, au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés.

Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une translation entre les deux clubs de l'entente.

<b>ES GENAS (523341)</b>	SC LYON	Fém. Sén. à 11 et Fém U18	Ent. SCL/ESGA
<b>OS BEAUJOLAIS (548245)</b>	FC TERNAND	U7 à U13	Ent. Ternand/OSB
<b>USVJ (553777)</b>	ASC Jons	U15	Ent. USVJ/Jons
<b>AS SORNINS (528944)</b>	Ouroux + Propières	De U7 à U11	Ent. Haut Beaujolais

## FORFAITS

**SENIORS D4, Poule C :** Match n° 22518126 du 26/09/20, US Vaulx-En-Velin 2 / Comoriens 1

Forfait des Comoriens.

**SENIORS D3, Poule E :** Match n° 22517598 du 26/09/20, US Vaulx-En-Velin 1 / JS Irigny 2

Forfait du JS Irigny.

### Coupe de Lyon et du Rhône Séniors

Match n° 23086669 du 20/09/20, AS D. Villeurbanne 1 / Asvel Villeurbanne 1

Forfait de AS D. Villeurbanne.

Match n° 23086900 du 20/09/20, Am. S. Des Cheminots 1 / CS Vaulxoix 1

Forfait de Am. S. Des Cheminots.